

M. FLEMING: Je ne veux pas répéter ce qu'on a dit à la Chambre à cette époque. Je croyais que le ministre pourrait fournir de plus amples renseignements au comité. La réponse qu'il vient de donner semble indiquer que le ministère refuse d'accorder aux sociétés d'aide à l'enfance et aux autres organismes semblables qui ont des enfants sous leur garde, une allocation pour les frais d'écriture qu'elles doivent solder. Bien entendu, le règlement autorise l'affectation d'une partie des allocations à ce qu'on appelle les avantages additionnels. Toutes les sociétés reconnaissent que cette disposition leur a été très utile dans la garde de leurs pupilles. Toutefois, on a signalé les frais énormes d'écriture et d'administration que doit acquitter la société de l'aide à l'enfance de Toronto, et j'espérais que le ministère y songerait. J'ai cru comprendre, à entendre la déclaration formulée par le ministre il y a environ six semaines, que le ministère examinait la question. Je croyais que le ministre pourrait fournir de plus amples renseignements au comité.

L'hon. M. McCANN: A l'exception de ce qu'a dit l'honorable député au sujet des observations formulées par la Société de l'aide à l'enfance, de Toronto je suppose, à l'égard de l'augmentation des frais d'administration résultant de l'accroissement du nombre des dossiers et autres travaux analogues, on m'informe que le ministère n'a reçu aucune demande de sociétés de l'aide à l'enfance au Canada en vue d'obtenir une augmentation d'indemnité par suite de l'accroissement du travail d'administration.

M. FLEMING: Je regrette de ne pas être de l'avis du ministre suppléant, mais ce n'est pas ce qu'a dit le ministre à cette occasion. Il n'a pas dit que la société de Toronto avait été la seule à se plaindre, mais bien qu'il avait reçu des demandes semblables d'autres sociétés du pays. Je n'insisterai pas si le ministre suppléant n'a pas d'autres renseignements. Je croyais qu'on pourrait me fournir des renseignements supplémentaires résultant d'une étude de la question de la part du ministère au cours des six dernières semaines.

L'hon. M. McCANN: L'honorable député devrait vérifier son affirmation, parce qu'on m'informe que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas fait une telle déclaration à cette occasion. Je ne veux pas contredire l'honorable député, mais il pourrait bien se tromper.

(L'article est adopté.)

L'article 3 est adopté.

Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.

COMMISSION DU DISTRICT FÉDÉRAL

NOMINATION DE COMMISSAIRES SUPPLÉMENTAIRES—TRANSFERT DE CERTAINE JURIDICTION, OCTROI DE DENIERS

Le très hon. L.-S. ST-LAURENT (premier ministre suppléant) propose la 2e lecture du bill n° 357, tendant à modifier la loi de la Commission du district fédéral.

M. T. L. CHURCH (Broadview). Je m'oppose au principe à la base de la présente mesure, à une époque comme celle-ci, parce que c'est une demi-mesure. Ce me semble une grave erreur que de nommer quinze personnes pour accomplir cette besogne. Les contribuables canadiens n'ont pas actuellement les moyens de maintenir une commission du district fédéral et les dépenses que prévoit le Gouvernement me semblent sans motif, surtout si l'on songe à ce que rend actuellement l'impôt sur le revenu et aux sommes que reçoit Ottawa. L'autre soir nous avons adopté sans protester un grand nombre de crédits destinés à Ottawa et j'estime que nous ne devrions pas dépenser de la sorte.

La ville d'Ottawa doit recevoir ce qui lui revient, mais n'oublions pas que, pour la compenser de la perte d'impôts fonciers et des services qu'elle nous rend, nous allons lui verser \$300,000. Je demande égalité de traitement à ce sujet pour toutes les municipalités qui assurent un service aux édifices municipaux. Maintenant le Gouvernement entend même englober la ville de Hull. Son programme s'étend à un rayon de trente milles. On demande aujourd'hui à nos contribuables des sommes fabuleuses. En 1896 et 1897, du temps de sir Charles Tupper, et de sir Wilfrid Laurier, notre budget des dépenses était de 36 millions puis il a augmenté graduellement pour atteindre environ 425 millions. Aujourd'hui, notre budget civil se chiffre par un milliard et demi.

Le moment ne se prête pas à pareil programme. Quel plan et quels levés ont été établis en prévision d'une entreprise aussi coûteuse? De plus, nos ingénieurs canadiens ne nous suffisent pas. Il nous faut importer des gens de France et d'autres pays européens alors que nous pourrions en obtenir de nos universités. La postérité devra acquitter les frais de ce programme coûteux que le Gouvernement a l'intention de lancer. Il faut user de discernement dans ces dépenses à une époque de pénurie de logements. Peut-être une Commission du district fédéral s'impose-t-elle un jour, mais pas en ce moment et le premier ministre (M. Mackenzie King) n'est pas ici pour expliquer la mesure.

Une commission fédérale existe à Ottawa depuis plusieurs années et jamais les membres du Parlement n'ont été invités à en examiner